



Modalités d'Enquête Publique

Du 6 février au 9 mars 2023, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique est ouverte sur le contournement ouest de Nîmes.

Durant cette période, chacun peut s'informer et donner son avis sur le projet.

Registre d'enquête publique


Dossier d'enquête publique, registre, aux heures d'ouverture au public :

- Mairie de Nîmes - Services techniques - 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9
- Mairie de Milhaud - 1, rue Pierre Guérin – 30540 Milhaud
- Mairie de Caveirac - Place du Château - 30820 Caveirac

Par courrier

Avis à adresser par courrier
à l'attention de M le président de la commission d'enquête sur le projet de contournement ouest de Nîmes
Mairie de Nîmes, services techniques – 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9

Registre dématérialisé en ligne

Registre numérique et consultation des avis : <https://www.registre-dematerialise.fr/4380> 
Mail : enquete-publique-4380@registre-dematerialise.fr

Permanences de la commission d'enquête

Pour échanger et donner votre avis

Mairie de Nîmes, services techniques

- lundi 6 février 2023, de 9 heures à 12 heures
- mardi 21 février 2023, de 9 heures à 12 heures
- jeudi 9 mars 2023, de 14 heures à 17 heures

Mairie de Milhaud

- mercredi 8 février 2023, de 9 heures à 12 heures
- samedi 18 février 2023, de 9 heures à 12 heures
- mardi 7 mars 2023, de 16 heures à 19 heures

Mairie de Caveirac

- mardi 7 février 2023, de 9 heures à 12 heures
- samedi 25 février 2023, de 9 heures à 12 heures

- lundi 6 mars 2023, de 16 heures à 19 heures

 VOIR AUSSI

[Arrêté 30-2022-12-28-00001 Ouverture Enquête Publique du Contournement Ouest de Nîmes](#)

[Avis d'Enquête Publique du Contournement Ouest de Nîmes](#)

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Occitanie

520, allée Henri II de Montmorency
CS 69007
34064 Montpellier - Cedex 2

Tél. : 04 34 46 64 00
Site Internet

<http://www.contournement-ouest-nimes.fr/enquete-publique/modalites-d-enquete-publique-208.html>